
Assemblée communale du 15 décembre 2015

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : MM. Jean Bangerter, Felix Bärtschi et Alain Klaus

Présents : 69 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Marianne Baeriswyl, Corry Fontaine, Nathalie Fontaine, Gisèle Juon, Mireille Pury et Angélique Thürler
MM. Pierre Baeriswyl, Rolf Fehlmann, Frédéric Fontaine, Patrick Maendly et Léon Volery

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 49 du 4 décembre 2015, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

En premier lieu, il informe l'assemblée de la démission de Mme Dorine Gusset en tant que conseillère communale à fin octobre 2015 pour cause déménagement. Il a été renoncé à repourvoir son poste du moment que les élections communales auront lieu dans quelques mois. Les tâches de son dicastère ont été réparties entre les différents conseillers communaux en place.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2015
2. Dépense spéciale pour la location de trois salles scolaires à Montet
3. Budget 2016
 - a) Présentation du budget de fonctionnement et rapport de la commission financière
 - b) Présentation du budget d'investissement et rapport de la commission financière
 - Assainissement de l'éclairage public
 - Réfection de la route communale des Favresses
 - Aménagement de routes forestières
 - c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
4. Divers

Les documents relatifs aux points 1 et 3 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 2015

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 26 mai 2015 est accepté à l'unanimité.

2. Dépense spéciale pour la location de trois salles scolaires à Montet

M. le Président explique que le recours d'un citoyen auprès du Tribunal cantonal contre la décision préfectorale du 24 février 2015 qui validait l'approbation par l'assemblée communale du 17 décembre 2013 d'un montant pour la location de salles scolaires à Montet a été admis.

Le motif pour lequel ce recours a été admis provient du fait que le montant total de location de ces trois salles scolaires s'élevait à Fr. 1'400'000.- en raison du contrat de bail à loyer établi sur 20 ans et son inscription au Registre foncier. Le tribunal a considéré que face à cet acte juridique, la location devait être considéré dans sa globalité et constitue une dépense qui ne peut être couverte en un seul exercice. Elle devait donc faire l'objet d'une décision spéciale de l'assemblée communale conformément aux art. 10 al. 1 let. c et 89 al. 2 let. a de la Loi sur les communes.

Le Conseil communal a décidé de ne pas recourir contre l'arrêté du Tribunal cantonal du moment que les assemblées communales du 17 décembre 2013 et 16 décembre 2014 avaient entérinés les montants annuels concernant cette location.

Il donne connaissance des articles de la Loi sur les communes qui traitent des règles de récusation et demande donc aux personnes ayant un intérêt spécial avec la société AGV SA, propriétaire du bâtiment abritant les salles scolaires, ainsi que toutes les personnes de parenté en ligne directe et collatérale jusqu'au 2^{ème} degré de se récuser.

Mme Edith Volery et MM. Jean-Daniel Bouverat, Patrik Fehlmann, Jean-Pierre Rey, Dominique Tinguely, Jean-Louis Volery et Jean-Marc Volery quittent la salle pour le temps de la délibération et de la décision concernant cette dépense.

M. le Président donne la parole aux citoyens présents.

M. Hubert Pidoux donne lecture d'un courrier traitant de cet objet. Il demande la récusation des personnes concernées notamment les membres du Conseil communal et le Préfet de la Broye vu qu'ils ont déjà pris parti dans ce dossier par leurs positions et leurs votes contre ses recours. De ce fait, il requiert la non-entrée en matière concernant le point 2 du tractanda et son renvoi à une assemblée extraordinaire ultérieure présidée par un Préfet d'un autre district que celui de la Broye.

Au cas où le Conseil communal écarte sa demande de non-entrée en matière, il relève également ce qui suit :

Le bail à loyer des trois salles scolaires est prévue pour une durée de 20 ans soit au total une somme de Fr. 70'000.-/an x 20 ans = Fr. 1'400'000.-

- 1) Si l'indice du coût de la vie n'est pas compris dans la somme de la location, il doit y être rajouté
- 2) Si en cours de bail, la commune n'a plus l'utilité de ces trois salles, il y a lieu de prévoir une clause précise de sortie du bail sans que la commune ne doive honorer un quelconque débours
- 3) L'arrêt du Tribunal cantonal pose la question, en laissant le sujet ouvert, si une telle location sur 20 ans ne doit pas être soumise au droit des marchés publics
- 4) Le recours auprès du Tribunal cantonal soulève le problème des places de stationnement qui font cruellement défaut. Au vu de cette carence, il est impossible d'entrer en matière sur le point 2 du tractanda
- 5) Demande de transmission des copies des plans des trois nouvelles salles scolaires et d'un descriptif technique de celles existantes dans le bâtiment scolaire de la commune à Montet qui ont été refusés dernièrement par le Conseil communal malgré l'avis contraire du Préfet de la Broye
- 6) Vu la non application de la loi sur les marchés publics, son application effective en bonne et due forme avant toute décision au sujet du point 2 du tractanda. Une comparaison chiffrée de la construction de ces trois salles sur l'une des parcelles communales proches de la cour scolaire existante avant toute entrée en matière et décision sur le point 2 du tractanda

A la suite de la lecture de ce courrier, M. le Président précise qu'il ne lui est pas possible de répondre dans l'immédiat à toutes ces questions.

Il soumet donc la requête de non-entrée en matière de M. Hubert Pidoux concernant le point 2 du tractanda à l'approbation de l'assemblée communale.

M. Hubert Pidoux demande le vote à bulletin secret. Celui-ci est rejeté par l'assemblée communale par 62 non contre 1 oui.

L'assemblée communale refuse la requête de non-entrée en matière de M. Hubert Pidoux concernant le point 2 du tractanda par 61 non contre 1 oui et une abstention.

Suite à ce vote, M. le Président informe l'assemblée du maintien du point 2 du tractanda.

M. Alain Klaus estime que le Conseil communal a été prudent en établissant un bail à loyer sur 20 ans car le nombre d'élèves ne cessent d'augmenter. Il relève que le montant de la location est très correct par rapport au prix du marché et estime la proposition du Conseil communal réfléchie et pensée sur le long terme. Il invite l'assemblée à accepter cette dépense.

M. Hubert Pidoux demande des informations sur le contenu du bail à loyer notamment les charges à payer en sus du loyer.

M. le Président donne lecture du contrat de bail à loyer établi qui fait état de charges annuelles d'environ Fr. 1'800.- pour le chauffage et les frais accessoires.

M. Dany Santos ne trouve pas normal que M. Hubert Pidoux conteste la location des ces salles scolaires du fait de leur nécessité pour les enfants qui y sont bien installés.

M. le Président fait un bref rappel de l'historique de ce dossier notamment concernant les décisions prises par l'assemblée pour la location des ces trois salles scolaires dans le cadre des assemblées communales du 17 décembre 2013 et du 16 décembre 2014. Il rappelle également les étapes du dossier de mise à l'enquête publique de ces salles.

M. Hubert Pidoux indique que son intervention vise à défendre les intérêts de la commune. Il précise que dans 20 ans ces salles ne seront pas propriété de la commune et qu'il faudra continuer à payer cette location. Il indique que si la commune avait construit ces propres salles elle en serait propriétaire et un jour ou l'autre les coûts diminueraient.

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport et préavise favorablement cette dépense. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

L'assemblée communale approuve la dépense spéciale pour la location de trois salles scolaires à Montet pour 20 ans de Fr. 1'400'000.- à raison de Fr. 70'000.-/an par 61 oui contre 1 non.

3. Budget 2016

a) Présentation du budget de fonctionnement

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly du budget de fonctionnement 2016 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT	Budget 2016	
	Charges	Produits
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'498'660.00	4'480'810.00
ADMINISTRATION	467'960.00	91'510.00
ORDRE PUBLIC	102'200.00	40'300.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'413'600.00	5'000.00
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	28'300.00	
SANTE	429'000.00	8'000.00
AFFAIRES SOCIALES	567'800.00	28'200.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	249'700.00	6'000.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	609'700.00	575'500.00
ECONOMIE	18'900.00	
FINANCES ET IMPOTS	611'500.00	3'726'300.00
Excédents charges fonctionnement		17'850.00

Le budget de fonctionnement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 16 novembre 2015 et présenté à la Commission financière le 9 décembre 2015.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle souligne que comme pour chaque exercice, beaucoup de postes sont des dépenses dites liées, imposées par l'Etat. Elle demande donc aux citoyens de l'approuver tel que présenté.

b) Présentation du budget d'investissement

Lecture est donnée par M. Fabrice Maendly du budget d'investissement 2016 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET D'INVESTISSEMENT	Budget 2016	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX INVESTISSEMENT	1'105'000.00	217'000.00
ENSEIGNEMENT ET FORMATION		140'000.00
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	850'000.00	
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	150'000.00	77'000.00
ECONOMIE	30'000.00	
FINANCES ET IMPOTS	75'000.00	
Excédents dépenses investissement		888'000.00

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 16 novembre 2015 et présenté à la Commission financière le 9 décembre 2015.

Les reports d'investissements s'élèvent à Fr. 350'000.-.

Les nouveaux investissements se montent à Fr. 755'000.-. Ils se présentent de la manière suivante :

Assainissement de l'éclairage public – Fr. 325'000.-

Selon la loi cantonale sur l'énergie (art. 5 al. 7), les communes doivent s'engager, d'ici au 31.12.2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge, afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploitation de manière efficace au sens de l'article 15a de cette même loi. L'application de la législation cantonale nécessite également le remplacement des lampes à vapeur de mercure.

Le Groupe E soutient financièrement les communes qui s'engagent à assainir leurs installations d'éclairage public jusqu'au 31 décembre 2015.

Afin d'être en conformité à la loi cantonale et de bénéficier de la subvention du Groupe E, le Conseil Communal vous propose donc de procéder au remplacement de l'entier des 228 sources lumineuses actuelles par des LED. Cela représente un investissement pour la commune mais également une économie annuelle de l'ordre de 57% des coûts annuels de

l'éclairage avec abaissement de l'intensité aux heures creuses ou une économie annuelle de l'ordre de 34% des coûts annuels de l'éclairage sans abaissement de l'intensité.

Total de l'assainissement brut	Fr. 339'635.00
Subvention du Groupe E	./. Fr. 40'250.00
Total de l'assainissement ./. subvention	Fr. 299'385.00
TVA 8%	Fr. 23'950.80
Total net de l'assainissement	Fr. 323'335.80

Mme Sandra Volery demande si la possibilité d'équiper les candélabres de panneaux solaires a été examinée. M. le Président lui répond que Groupe E n'a pas présenté cette solution qui n'offre certainement pas les garanties nécessaires.

Réfection route communale des Favresses – Fr. 400'000.-

Un montant de Fr. 100'000.- a été voté en 2015 pour la réfection de certains tronçons de cette route y compris la consolidation du ponceau du Baino. Après analyse, il a été constaté qu'il y avait nécessité d'entreprendre la reconstruction complète de cette route pour garantir une bonne exécution des travaux sur le long terme. Ces travaux consisteront à la création d'une nouvelle fondation, le dégrapage du revêtement existant, la fourniture et la pose d'un nouvel enrobé, la construction de grilles de route pour l'évacuation des eaux de surface, l'aménagement de banquettes, la réalisation de places d'évitement et la consolidation du ponceau du Baino. C'est pourquoi, il est demandé un crédit total de Fr. 400'000.- pour cette réfection.

Aménagement de routes forestières – Fr. 30'000.-

Cet investissement concerne l'aménagement de deux routes forestières dans les bois d'Aumont qui nécessitent une remise en état vu leur usure.

L'Etat subventionne ce genre de travaux à hauteur de 60% dont la Corporation forestière sera maître d'œuvre.

Le coût brut des aménagements s'élève à environ Fr. 70'000.- moins la subvention soit un montant net à charge de la commune d'environ Fr. 30'000.-.

Rapport de la Commission financière

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport. Elle précise que, sur le montant total des investissements, Fr. 350'000.- sont reportés de l'exercice précédent. Elle reconnaît tous les investissements nécessaires et utiles. Elle demande donc aux citoyens de les approuver tels que présentés.

c) Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de Fr. 755'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Assainissement de l'éclairage public – Fr. 325'000.- / 69 oui
- Réfection de la route communale des Favresses – Fr. 400'000.- / 67 oui – 1 non – 1 abstention
- Aménagement de routes forestières – Fr. 30'000.- / 68 oui – 1 abstention

Le budget de fonctionnement 2016 est accepté, à l'unanimité, par l'assemblée.

Le budget d'investissement 2016 est accepté par l'assemblée par 68 oui contre 1 non.

3. Divers

En préambule, M. le Président donne connaissance de quelques informations concernant les dossiers suivants :

- Sentier de la Léchère : Malheureusement, la demande préalable pour le changement d'affectation de zone a pris énormément de temps auprès du Canton. Le dossier est arrivé en retour du Canton depuis peu. La réalisation de ce sentier et le changement d'affectation de zone sont liés vu que la parcelle concernée par ce sentier est justement comprise dans cette extension de zone. Le propriétaire de la parcelle en question souhaite avoir des garanties de mise en zone à bâtir de son terrain avant de donner son accord pour la réalisation de ce sentier.
- Cycle d'orientation de la Broye : Vu l'augmentation des élèves dans les années à venir, les délégués des communes du CO de la Broye ont opté pour la construction d'un troisième site à Cugy pour un coût total de 30 millions de francs. Cette proposition devra obtenir l'aval des législatifs de toutes les communes membres. Le Conseil communal soutient l'ensemble du projet qui s'élèvera à environ 2 millions de francs pour la commune sur 33 ans, amortissements et intérêts compris.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

M. Gérard Fontaine estime qu'il faudrait apporter certaines améliorations dans la cour de récréation de l'école de Montet notamment pour le bien-être des enfants.

M. le Président l'informe que le sujet est en discussion au sein du Conseil communal et qu'il y réfléchit.

M. Jean-Marc Volery demande quelles sont les intentions des Conseillers communaux en place pour les futures élections.

M. le Président lui répond qu'une grande majorité des membres du Conseil communal va se représenter aux prochaines élections. Il précise encore que chaque citoyen a la faculté de se porter candidat s'il le souhaite.

M. René Brodard constate que les assemblées communales sont le plus souvent fréquentées par des personnes d'un certain âge et estime qu'il faudrait faire quelque chose pour attirer les plus jeunes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et citoyens présents pour l'intérêt porté à la commune et la confiance témoignée. Il remercie également pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Au nom du Conseil communal, il souhaite à chacune et chacun une belle fête de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'assemblée est levée à 21h et tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel